

n° 12

Juin
2020

FORÊTS d'Occitanie

Journal trimestriel d'information des propriétaires forestiers privés d'Occitanie



**Charte
Forestière du
nord du Lot**

3

**FORECAST :
s'adapter au
changement
climatique**

5

**Quand
l'histoire
rattrape la
forêt - 1^{ère} partie**

9

- 2 | **ÉDITORIAL**
- 3 | **CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE**
- 5 | **DOSSIER**
- 9 | **QUAND L'HISTOIRE RATTRAPE LA FORÊT (1^{ère} partie)**
- 12 | **EN BREF**

● Editorial

● 40 années, 3 tempêtes et un confinement



Dans le numéro 8 de « Forêts d'Occitanie » de mars 2019, je vous annonçais de nouveaux documents de gestion forestière.

Le programme national forêt-bois (PNFB), prévu par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, fixe les orientations et les objectifs de la politique forestière nationale pour la période 2016-2026. Cette loi prévoit une déclinaison régionale du PNFB au travers de programmes régionaux forêt-bois (PRFB). Dans le cadre du plan d'action interministériel pour la relance de la filière forêt-bois présenté en novembre 2018, le gouvernement a confirmé l'objectif de mobilisation supplémentaire de bois dans le cadre d'une gestion durable en lien avec

l'objectif de neutralité carbone à 2050.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, en charge de la forêt, a validé par arrêté le 19 juin 2019 les PRFB de Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne et Occitanie.

Ces PRFB ont été élaborés par la commission régionale de la forêt et du bois, qui rassemble sous la co-présidence du préfet et de la présidente du Conseil régional, l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois. Cette dynamique collective a permis de préciser les orientations des politiques régionales forestières adaptées aux spécificités territoriales dans le respect des fonctions économique, sociale et environnementale des forêts.

C'est sur cette base que le nouveau schéma régional de gestion sylvicole pour les forêts privées d'Occitanie est en cours d'écriture. Il se déclinera en quatre fascicules présentant le « diagnostic des aptitudes forestières » de grandes sylvo-écorégions : Pyrénées ; Plaines, collines et causses du sud-ouest ; Méditerranée et Massif-Central. Le cœur du document sera bien sûr la deuxième partie, « Objectifs et méthodes de gestion ». Ces documents sont bien avancés et leurs présentations à un groupe d'élus de votre CRPF ont commencé en ce mois de juin 2020 ; ils seront soumis aux délibérations du Conseil de Centre du mois d'octobre prochain.

Mais pourquoi ce titre ?

Il y a quarante années, en novembre 1980, Bernard CROIZAT et Emile van RUYMBEKE, président et directeur du CRPF d'Auvergne, ont fait confiance à un jeune ingénieur qui n'avait que quelques mois d'ancienneté dans un laboratoire de recherche. Il était déjà question d'une grave épidémie sur une essence forestière prisée : la graphiose de l'orme. En collaboration avec l'INRA de Nancy et le laboratoire néerlandais de WAGENINGEN, spécialiste de la maladie hollandaise de l'orme qui possède une importante collection d'ormes de divers continents, j'avais mis au point une méthode d'identification d'arbres résistants dès le jeune âge (trois ans) par photo-interprétation de coupes transversales de rameaux de trois ans. Après vingt-cinq années en Auvergne, j'ai décidé de migrer vers le sud et la région méditerranéenne ; j'ai donc dirigé le CRPF de Corse pendant trois années.

Enfin c'est le président Yannick BOURNAUD qui m'a engagé fin 2009. En cette année 2020, cela fait donc quarante années de CRPF !

Pour nous, les forestiers, il ne faut surtout pas nous souhaiter « bon vent » !

La première tempête, les 6 et 7 novembre 1982 : en quelques heures, les forêts d'Auvergne ont subi d'énormes dégâts correspondant à environ cinq années de récolte. Ce sont 15 à 20 techniciens « jeunes volontaires » qui ont intégré les effectifs du CRPF Auvergne soit une multiplication par trois des effectifs ! Les secondes, nommées « Lothar » et « Martin » ont touché l'Auvergne les 26 et 27 décembre 1999, j'avais eu la bonne idée de tenir la permanence du CRPF entre Noël et le jour de l'an... Des moyens beaucoup plus modernes ont été utilisés pour l'état des lieux et l'évaluation des dégâts, c'est en hélicoptère de la protection civile qu'ils ont été réalisés. Encore une fois, plusieurs années de production par terre et de nombreux techniciens « tempête » recrutés par le CRPF.

Enfin, la troisième, à peine un peu plus d'un mois après mon arrivée au CRPF Midi-Pyrénées : la tempête « Klaus » du 24 janvier 2009, qui a surtout sévi en Aquitaine mais aussi en Midi-Pyrénées et jusque dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Là encore des techniciens « tempête » sont venus conforter les effectifs des CRPF concernés.

En ce printemps 2020, c'est bien sûr le confinement instauré pour lutter contre l'épidémie de COVID 19 qui vient perturber la fin de ma carrière professionnelle, et donc, vous l'aurez compris en cette année 2020, après quarante années aux CRPF, trois tempêtes et un confinement je vous quitterai en décembre mais en pratique dès le mois d'août.

Bonne continuation et prenez soin de vous et de vos forêts !

Au revoir...

PASCAL LEGRAND, Directeur du CRPF Occitanie.

FORÊTS d'Occitanie

CRPF - 7 Chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tél. 05 61 75 42 00
Fax 05 61 75 42 50
www.cnpf.fr/occitanie/

Directeur de la publication :
Yannick Bournaud

Comité de rédaction :
Elise Buchet, Mathilde Harel,
Sébastien Drouineau,
Benoît Lecomte, Loïc Molines,
Florent Nonon.

Rédaction : Benoît Lecomte

Mise en page : Patricia Ortiz

Impression : Imp'Act
10 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc
Tél. : 04 67 02 99 89

ISSN : 2554-4519

Dépôt légal : date de parution

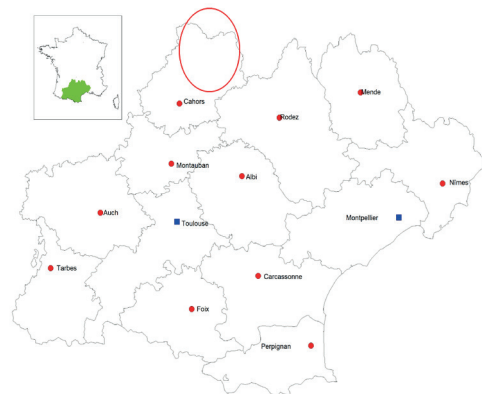
Abonnement : gratuit
sur demande

Ont collaboré à ce numéro :
Raphaël Bec, Michel Bouchara,
Alexandre Jeké, Maxime Jourde,
Michèle Lagacherie,
Pascal Legrand,
Marine Lestrade,
Stéphane Serieye.

Photo de couverture :
Marine Lestrade.

● La Charte Forestière du nord du Lot porte des ambitions fortes

Portée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Figeac Quercy Vallée de la Dordogne, la nouvelle Charte Forestière de Territoire a été signée le 30 janvier 2020, après une année d'élaboration. Sans réelle culture forestière, le territoire est riche de dynamiques collectives depuis 2010 avec notamment la réalisation de plusieurs Plans de Développement de Massifs qui ont mobilisé à ce jour près de 80 000 m³. La Charte Forestière vient en renfort de ces initiatives pour dynamiser et mieux structurer la filière.



Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Figeac Quercy Vallée de la Dordogne (PETR FQVD) est composé des communautés de communes du Grand Figeac au sud et de CAUVAL-DOR⁽¹⁾ au nord. Ces deux grandes collectivités sont bordées par la Corrèze et le Cantal, ainsi que l'Aveyron à l'est et au sud. Elles se partagent deux grands massifs forestiers couvrant la moitié de la superficie du territoire, soit presque 130 000 hectares : le Ségala-Xaintrie, pointe sud-ouest du Massif Central, pentue et vallonnée, et les Causses et Avants-Causses, plateaux calcaires où la déprise agricole laisse place peu à peu à de grands espaces boisés et embroussaillés.

Les pentes sont nombreuses sur le Ségala ; malgré tout, les bois n'en restent pas moins accessibles en grande majorité. Les essences présentes sont nombreuses, des chênes sessiles et pédonculés aux hêtres, châtaigniers, et aux résineux divers plantés grâce au Fonds Forestier National dès les années 1960-70. Le Douglas a la part belle sur le secteur, avec la présence du verger à graines de la Luzette sur la commune de Sousceyrac-en-Quercy. Sur les Causses, le chêne pubescent domine ; il trouve sans mal un débouché comme très bon bois de chauffage. Malgré la vaste surface forestière et la diversité des essences, le constat est sans appel : le plus souvent, l'histoire vivrière de la forêt n'a pas orienté les propriétaires vers une gestion sylvicole suffisante pour produire des bois de qualité. Issue en majorité de la déprise agricole, la surface forestière continue à s'accroître, impliquant une forêt jeune, avec des potentialités qui peuvent être importantes.

Le territoire compte une dizaine de scieries et plus de 180 artisans (charpentiers, menuisiers, etc.).

Avec près de 200 entreprises, cette filière représente 2 % du tissu économique local, et près de 2 % de l'emploi.

Une stratégie de filière autour de quatre enjeux

Comparé à la progression annuelle de la ressource, c'est peu ! Chacune à son niveau, ces entreprises artisanales s'approvisionnent en bois locaux mais elles recherchent avant tout la qualité et la trouvent tout aussi bien dans les départements limitrophes, eux aussi fortement boisés mais aux cultures forestières plus prononcées. Bien sûr, la mondialisation des marchés a fait perdre au territoire ses potentiels de production de parquet et le marché de la menuiserie doit se réinventer pour se standardiser et apporter aux clients de meilleures assurances sur les produits. Il n'en demeure pas moins que ces entreprises se développent toujours localement, souhaitent investir, même si leur visibilité des marchés est parfois réduite.

Le bois énergie est aussi un débouché fort pour nos bois locaux. Avec 15 000 tonnes de combustible bois utilisé dans les chaufferies du département et près de 25 % de ménages se chauffant principalement au bois, le Lot pourrait voir plus grand pour valoriser les châtaigneraies déperissantes, renouveler les bois de Causses ou diversifier les débouchés des bois de faible qualité. De nouvelles chaufferies sont envisageables sur le territoire et le bois énergie doit ainsi soutenir une sylviculture dynamique, orientée vers le bois d'œuvre et le renouvellement des ressources déperissantes ou inadaptées aux conditions pédoclimatiques actuelles et à venir.

Forts de ces constats, les élus du territoire ont engagé un travail de réflexion stratégique pour donner un cadre de

réflexion et d'intervention à la Charte Forestière. En se fixant un délai de 10 ans pour arriver à un idéal, tout en prenant en compte les stratégies nationales et régionales, ils ont ainsi fait ressortir quatre grands enjeux pour le territoire :

- structurer la filière localement pour le maintien de l'emploi et des savoir-faire, et d'une économie attractive de l'amont à l'aval de la filière,
- gérer de façon dynamique, pérenne et durable la ressource et mobiliser du bois,
- développer la consommation et l'usage du bois (énergie, construction, etc.), moteur d'économie locale et d'innovation,
- valoriser les acteurs de la filière sur notre territoire.

Pour alimenter un programme d'actions concret qui réponde à ces enjeux, plus de 35 partenaires se sont mobilisés. Ils se partagent dès 2020 la réalisation de 22 actions.



LES CHIFFRES CLÉS

- 50% du territoire boisé**
93% en feuillus, 7% en résineux
- 97% de forêt privée**
Propriété moyenne de 3,3 ha
3/4 des tènements inférieurs à 1ha
- La forêt en progression**
Récolte d'1/3 de l'accroissement annuel
3/4 des parcelles inférieures à 1ha
- 4 Plans de Développement de Massif** couvrant tout le Ségala lotois
- 40% de GES* du territoire captés**
- 2,3% du tissu économique et 2% de l'emploi total**
Plus de 200 entreprises dans la filière
60 ha exploités = 7 Emplois Temps Plein
- 10% de la consommation énergétique du territoire**
23% de la consommation résidentielle

*Gaz à effet de serre, en équivalent carbone

Des projets liés à la multifonctionnalité de nos forêts

Les actions prévues pour les trois prochaines années d'animation sont donc de plusieurs ordres. Une partie concerne directement l'amont de la filière, avec notamment la mise en œuvre d'un nouveau PDM sur le Ségala, ainsi que le maintien d'une dynamique post-PDM. Les collectivités locales ont inscrit dans la Charte leur volonté de pérenniser un fonds d'aides financières dynamiques pour les propriétaires forestiers, dans le but de les aider à réaliser des opérations déficitaires qui pourtant sont indispensables à la production de bois d'œuvre. L'inventaire des forêts anciennes et matures du territoire aidera à leur gestion et leur protection, et plusieurs réflexions seront entamées sur la gestion des chênes pubescents sur les Causses, en lien avec le changement climatique, les risques d'incendie, la préservation de milieux d'intérêts écologiques et, bien sûr, la dynamisation économique et agricole sur ces secteurs. Enfin, le syndicat de rivière du territoire sera mobilisé avec le CRPF pour communiquer sur les bonnes pratiques forestières aux abords des cours d'eau qui sillonnent tout le Ségala lotois.

Côté aval, la construction d'une filière courte de vente de bois locaux est en réflexion. Celle d'approvisionnement de bois énergie en circuits courts est en voie de réalisation, fédérant à nouveau les scieurs locaux autour d'un projet collectif. On peut citer également la création d'un réseau des artisans d'art utilisant du bois, la promotion du bois dans la construction publique, la veille technique sur les projets en bois locaux exemplaires sur le territoire. Pour pérenniser ces dynamiques, les actions de communication ont aussi leur place, entre les cafés-forêts pour professionnels et grand public, des animations pour personifier les savoir-faire de la filière ou pour valoriser le patrimoine, actuel et futur, en bois bien sûr. L'AMI BOIS, association locale, mobilisera grand public et professionnels sur le sciage mobile et continuera à promouvoir son atelier partagé, ouvert à tous. Quant à l'animateur de la Charte, il mobilisera les entreprises locales sur la compensation carbone volontaire et développera un catalogue des actions de communication et des outils pédagogiques disponibles dans la filière pour les étudiants de tous les âges. En parallèle bien sûr, il veillera au bon



Signature de la Charte Forestière de Territoire

fonctionnement de cette riche dynamique collective.

Les résultats produits au sein de cette charte seront largement diffusés pour toujours mieux valoriser les partenaires locaux. Ceux-ci œuvrent au maintien d'un tissu économique vertueux, se développant à partir de ses principales ressources locales : la forêt bien sûr et les hommes qui la travaillent.

Nos forêts bénéficient d'une biodiversité abondante au sein d'un environnement préservé. Nous avons hérité d'un patrimoine très riche. Nous devons aujourd'hui inventer le futur. Facteur d'attractivité pour les jeunes et pour l'économie, la charte doit permettre de faire de notre territoire une réelle vitrine de tous les métiers liés à la forêt et au bois. Nous avons toutes les ressources nécessaires pour y parvenir. La Charte, un projet qui s'inscrit dans la durée, nous apportera le cadre, en termes d'organisation, de réflexion et de programmes d'action.

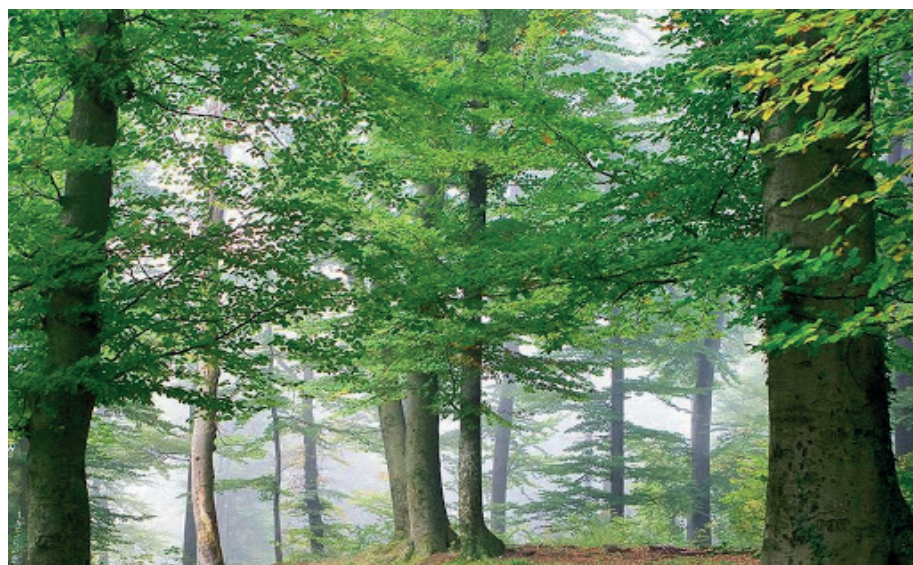
taires forestiers, exploitants forestiers, transformateurs, prescripteurs, responsables de l'environnement, de substituer à l'équation perverse d'une exploitation forestière destructrice, le partage d'une vision et d'actions qui intègrent production, mobilisation, valorisation, préservation et protection. La Charte est un engagement collectif, une ambition commune pour préserver les forêts de notre territoire et en développer l'économie. Il est de notre responsabilité de forestiers, d'élus locaux ou de professionnels de valoriser nos bois, de les entretenir. Alors nous nous engageons, et nous comptons sur toutes les bonnes volontés pour nous accompagner dans ce projet.

**ALEXANDRE JEKÉ, MICHEL BOUCHARA ET
MARINE LESTRADE.**

Pour toute information

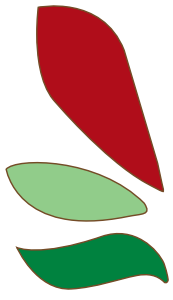
PETR FQVD : Tél : 05 65 14 08 69 ;

Adresse mail : charteforestiere@petr-fqvd.fr



Formidable outil de développement de la filière forêt bois, la charte forestière va aussi permettre à tous les acteurs, élus, proprié-

(1) Causses et Vallée de la Dordogne.



FORECCAST, adapter les forêts du Haut-Languedoc au changement climatique



Les impacts du réchauffement climatique sur la santé et la vitalité des forêts imposent aux gestionnaires et aux propriétaires forestiers d'adapter rapidement leurs stratégies de gestion et leurs choix en fonction du climat futur. Le projet Foreccast⁽¹⁾, qui s'est déroulé entre septembre 2016 et mars 2020 sur le territoire du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (Pnr HL) a permis de proposer des solutions sur trois axes forts :

- développer un outil de diagnostic intégrant le changement climatique,
- créer des sites pilotes de sylviculture et de tests de nouvelles essences,
- améliorer l'information et la vigilance sur ces changements.

Dossier réalisé par :

Michèle LAGACHERIE, CRPF Occitanie

Raphaël BEC, CRPF Occitanie

Maxime JOURDE, PNR Haut-Languedoc

(1) Ce projet partenarial a impliqué, en plus des 3 acteurs principaux que sont le Pnr du Haut-Languedoc, le Centre National de la Propriété Forestière (avec l'Institut pour le Développement Forestier et le CRPF Occitanie), et la coopérative « Alliance Forêt Bois », 6 partenaires techniques (l'Institut Géographique National, l'INRAE Montpellier Lisah, Météo France, AgroParisTech Nancy, l'ENSAT et l'INUC). Il a bénéficié de soutiens financiers complémentaires de la part de l'Union Européenne dans le cadre du programme LIFE, de la Région Occitanie, et des Départements de l'Hérault et du Tarn.

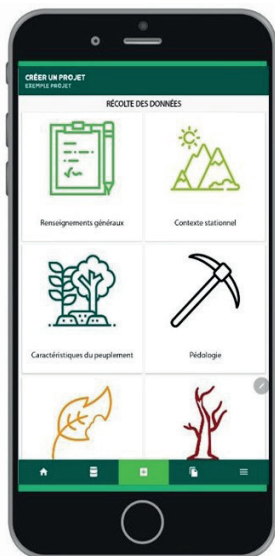
Un outil d'aide au diagnostic intégrant le changement climatique : FORECCAST



Un des objectifs principaux du projet était de mettre à disposition des agents de terrain, gestionnaires et propriétaires forestiers, un outil permettant de les aider à prendre des décisions éclairées pour adapter leur gestion en fonction des risques inhérents au changement climatique.

L'action a permis de produire une application mobile adaptée aux téléphones ou tablettes disposant a minima d'Android 5. Cette application contient deux modules :

- un module « boisement » : aide au choix des essences forestières les plus adaptées au contexte local et au climat futur,
- un module « peuplement sur pied » : calcul d'un niveau de vigilance vis-à-vis de l'évolution du climat et des risques de dépérissement pour l'essence en place. Différentes recommandations sylvicoles accompagnent ce diagnostic pour limiter les risques.



Cette application repose sur l'outil d'aide à la décision BIOCLIMSOL élaboré par le CNPF depuis 2009. Cet outil se fonde sur des modèles climatiques définissant des zones de vigilance vis-à-vis du risque de dépérissement des essences forestières. Il intègre également les données de la station susceptibles d'atténuer ou d'aggraver les impacts des aléas climatiques : les caractéristiques topographiques et pédologiques de la parcelle conditionnent les capacités de rétention de l'eau que le peuplement pourra ou ne pourra pas mobiliser en période de sécheresse. De nombreux relevés de terrain sur les peuplements du Pnr ont ainsi alimenté les modèles ainsi que d'autres à l'échelle nationale.

Les résultats fournis par l'application s'appuient sur deux indicateurs différents selon l'avancement des études spécifiques BioClimSol et Foreccast : 11 essences forestières⁽¹⁾ bénéficiant d'une modélisation avancée du niveau de vigilance sur le territoire avec l'indice BioClimSol seront intégrées d'ici la fin de l'année dans l'application, et 31 essences complémentaires y sont référencées grâce à la définition d'un indice de niche.

L'application soumet à l'utilisateur les résultats de son diagnostic en distinguant ces deux niveaux de précision, sous le climat actuel et pour une évolution des températures moyennes de +1°C et +2°C.

Attention : les diagnostics fournis sont issus de modèles statistiques et ne peuvent apporter de certitudes : ils sont destinés à interroger et compléter l'expertise des opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite une formation préalable et se limite, à ce jour, au territoire du Pnr HL, compte tenu des données intégrées pour son fonctionnement.

MES PROJETS

Diagnostic Solutions de Boisement

Essences avec IBS			
	Actuel	+1°C	+2°C
Hêtre commun	2	3	4
Douglas vert	3	3	4
Sapin pectiné	3	3	4

Essences sans IBS			
	Actuel	+1°C	+2°C
Sapin de Nordmann			
Érable sycomore			
Robinier faux-acacia			

Voir plus

ENREGISTRER

(1) Douglas, hêtre, sapin pectiné, châtaignier, chênes pédonculé, sessile, pubescent, et très prochainement épicéa, chêne vert, pin sylvestre, cèdre.

Les enseignements des 100 fosses pédologiques

Une vaste étude des sols forestiers du territoire, peu décrits à ce jour, a été engagée pour prendre en compte leur capacité à compenser les déficits hydriques. Cent fosses de 2 à 6 mètres de profondeur ont été réalisées dans des peuplements de douglas et ont fourni les résultats suivants :

- un document de description des caractéristiques des principaux sols forestiers du territoire⁽¹⁾,
- le calcul d'un coefficient permettant de prendre en compte l'eau mobilisable par les plantes dans les différents fragments de roches (éléments grossiers du sol),
- des modèles permettant d'évaluer la réserve utile profonde des sols du Haut-Languedoc mobilisable par les arbres, à partir d'une description de terrain sur profil plus superficiel, ouvert à la pioche-tarière.

Nous remercions vivement les propriétaires et gestionnaires forestiers qui ont permis la réalisation de cette opération d'envergure : les résultats fournis grâce à ces travaux contribuent significativement à la prédiction de la fertilité et des dépérissements en complément du climat. Trois fosses resteront ouvertes et équipées⁽²⁾ pour être utilisées lors de séances de formation.



Description d'une fosse pédologique en forêt

Un réseau de sites pilotes d'adaptation forestière au changement climatique

De nombreuses études scientifiques analysent la vulnérabilité des peuplements forestiers face au changement climatique et proposent des adaptations de sylviculture pour limiter les risques de dépérissement. Des propositions pour l'organisation des jeunes plantations sont aussi formulées, afin de limiter les risques durant leur installation et leur développement.

Le projet Foreccast a mis en place en grandeur nature quelques-unes de ces mesures d'adaptation, afin de les tester et de constituer des exemples démonstratifs pour les gestionnaires et propriétaires forestiers. Un réseau de 25 dispositifs a ainsi été installé dans différentes conditions stationnelles du Pnr HL.

Trois arboretums le long d'un gradient climatique

24 essences ou provenances forestières (voir encadré ci-dessous) sont installées dans ces arboretums, répétées à l'identique dans les trois sites (à l'exception de trois espèces très méditerranéennes et trois espèces plus montagnardes). Chacune des essences est présente en trois îlots de 20 sujets, soit 60 plants. L'objectif est d'observer la survie de chacune des essences face aux aléas climatiques qui surviendront et leur capacité à représenter une essence forestière d'intérêt pour des stations équivalentes.

Nom vernaculaire	Nom latin	Nom vernaculaire	Nom latin
Sapin pectiné	<i>Abies alba</i>	Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>
Sapin de Turquie	<i>Abies bornmuelleriana</i>	Pin pignon	<i>Pinus pinea</i>
Sapin de Céphalonie	<i>Abies oephalonica</i>	Douglas Luzette	<i>Pseudotsuga menziesii (Luz)</i>
Sapin de Nordmann	<i>Abies nordmanniana</i>	Douglas Californie	<i>Pseudotsuga menziesii (Cal)</i>
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	Chêne africain	<i>Quercus canariensis</i>
Cèdre de l'Atlas	<i>Cedrus atlantica</i>	Chêne chevelu	<i>Quercus cerris</i>
Cèdre du Liban	<i>Cedrus libani</i>	Chêne de Portugal	<i>Quercus faginea</i>
Mioocoulier	<i>Celtis australis</i>	Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>
Hêtre d'Orient	<i>Fagus orientalis</i>	Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>
Hêtre commun	<i>Fagus sylvatica</i>	Chêne-liège	<i>Quercus suber</i>
Pin laricio de Corse	<i>Pinus laricio var corsicana</i>	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>
Pin de Salzman	<i>Pinus nigra salzmanni</i>	Cormier	<i>Sorbus domestica</i>

(1) *Le Haut Languedoc en 50 sols forestiers*. Pascal MATHIEU, Raphaëlle HEMERICK, Baptiste ALGAYER. CRPF Occitanie - PNR HL. Réédition 2020 à paraître.

(2) Action permise grâce au Pnr HL, au lycée forestier de St Amans et aux propriétaires acceptant de maintenir ces références.



Neuf plantations forestières illustrant et testant l'intérêt du mélange d'essence

En complément de la question du choix des essences de reboisement, il est aussi possible d'agir sur l'organisation de la plantation. Le mélange d'essences objectif ou d'essences d'accompagnement dans les plantations réduit fortement les risques. Il augmente les chances de réussite en cas d'inadaptation d'une des essences, et peut conduire à une utilisation différenciée des ressources (eau, nutriments), une plus faible présence de pathogènes (ruptures des propagations, plus grande biodiversité en prédateurs). Parfois, la productivité (effets de synergie) et la biodiversité sont améliorées, notamment lors de l'introduction de feuillus dans un peuplement résineux.

Ces neuf plantations permettent de tester également des essences actuellement marginales, installées selon différentes modalités : en mélange pied à pied, en lignes alternées, en bandes, en mosaïques de plusieurs bouquets, avec des îlots de diversification. Des témoins monospécifiques sont aussi installés à des fins de comparaison. Les suivis permettront d'évaluer les avantages et inconvénients de chacune de ces modalités, tant sur le comportement et l'état sanitaire des espèces, que sur les interventions sylvicoles pour maintenir ces mélanges dans la vie du peuplement, et les impacts sur la biodiversité et le paysage.



Dix tests d'adaptation d'itinéraires sylvicoles et trois tests de conservation d'un habitat Natura 2000

Face aux risques de sécheresses plus intenses et plus fréquentes, aux événements climatiques extrêmes plus fréquents et aux risques sanitaires changeants ou accentués, des stratégies d'adaptation de la sylviculture sont proposées et testées sur ces sites :

- dans les jeunes peuplements, il est proposé d'améliorer le bilan hydrique en limitant la concurrence en eau. Quatre placettes ont fait l'objet d'éclaircies précoces, de prélèvements soutenus pour maintenir un volume sur pied modéré, et d'élagage des tiges afin de limiter la transpiration des arbres,
- dans les peuplements matures, l'adaptation vise à atténuer les risques à long terme par une éclaircie sanitaire, notamment lorsque des dépérissements apparaissent, et anticiper le renouvellement du peuplement. Six sites ont fait l'objet des options suivantes : préparation de la régénération naturelle avec les semenciers résistants, enrichissement par semis ou plantation complémentaire d'autres essences, irrégularisation du peuplement,
- dans les habitats naturels à enjeux de conservation, des interventions de préservation ont été testées (trois essais dans des hêtraies acidiphiles à houx).

Ce réseau servira de support pour des journées d'information et de formation que réalisera le CRPF dans les années à venir et ceci dès l'automne 2020.

Le projet Foreccast a ainsi permis la constitution d'un premier socle précieux pour l'adaptation des forêts au changement climatique : la position du PNR du Haut-Languedoc au carrefour des trois climats océanique, montagnard et méditerranéen en fait un territoire de référence pour des situations géographiques très contrastées, et les produits du projet représentent des outils de travail supports pour les forestiers. Les communications réalisées tout au long du projet et coordonnées par le PNR ont permis d'informer et de sensibiliser les professionnels et les propriétaires forestiers mais aussi les élus et la population locale, aux impacts du changement climatique sur les forêts du territoire. Le projet a aussi été support d'un symposium international sur les impacts du changement climatique en novembre 2019. Le CRPF et ses partenaires prolongeront les suivis de ce projet pour une diffusion des enseignements et des adaptations à mettre en pratique.

POUR EN SAVOIR PLUS

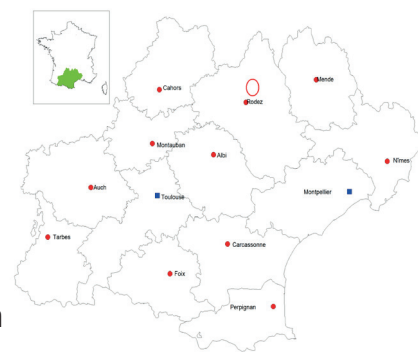
Plusieurs documents et supports d'information ont été réalisés et sont disponibles sur les liens suivants :

- CRPF Occitanie / Actions phares / FORECCAST
- <http://www.foreccast.eu/fr/homepage/accueil.htm>

● Quand l'histoire rattrape la forêt

● 1^{ère} partie

● Un technicien forestier, un propriétaire méfiant, une forêt pillée par des exploitants peu scrupuleux. La passion pour l'histoire et un chêne magnifique, un lien qui se crée, d'abord furtif. La gestion d'une forêt tient à peu de choses...



La grange de Sévérac, une des granges de l'abbaye de Bonneval

L'histoire commence par une belle rencontre. Celle d'un technicien forestier et d'un propriétaire forestier agriculteur, tous deux passionnés d'histoire. En ce matin de mars 2015, je me rends à La Grange de Sévérac, commune de Bozouls, pour réaliser un diagnostic forestier auprès de Jean-Yves Rieucan, propriétaire du domaine. Ce rendez-vous un peu forcé est provoqué par un technicien de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, Bernard Miquel, partenaire du CRPF pour l'animation de la forêt paysanne.

Une forêt au riche passé forestier

Forcé parce que je ne connais que trop bien ces rendez-vous pas vraiment désirés, plutôt basés sur la confiance envers le technicien agricole que sur une réelle volonté de sylviculture. Forcé parce que le propriétaire se méfie de ces forestiers, acheteurs de bois sans scrupules. Eh oui, c'est un fait, le monde forestier se résume pour beaucoup au monde de l'exploitation et non pas à celui de la gestion forestière.

En ce matin donc, nous ne sommes pas très loquaces et c'est plus la curiosité de la rencontre que le thème de la foresterie qui nous guide. Néanmoins, mon attention est éveillée dès l'arrivée sur le site : devant moi se dresse la tour

fortifiée de la Grange de Sévérac. Construite au 12^{ème} siècle, c'est une des granges de l'abbaye cistercienne de Bonneval (voir encadré).

Le propriétaire des lieux m'accueille poliment et me propose de prendre un café dans la pièce principale de la tour. La discussion s'engage mais, à la différence du café, elle est plutôt froide... Monsieur Rieucan est sur la défensive ; c'est qu'il en a vu défiler des forestiers, peu scrupuleux et désireux d'acheter les derniers chênes de la propriété. Il

s'est même opposé 20 ans plus tôt à son père pour l'empêcher de continuer à vendre du bois. Depuis, il n'exploite plus sa forêt, ne coupe plus d'arbres sains et érige cette pratique en une doctrine insurmontable.

Le décor est planté ! Je crains que la rencontre ne tourne court. En finissant son café, il engage alors la discussion sur l'histoire du site. Il se montre plus volubile et explique avec moult petits détails la traversée des siècles par cette grange. Mais il revient sans cesse aux déboires subis par ses aïeux lors de ventes de bois. Il est ému de penser que la forêt a été « pillée » par des acheteurs friands de ses chênes centenaires aux bois de grande qualité et au grain si fin. Il parachève sa démonstration par le sacrilège suprême pour lui, la vente par son cousin en 1998 du Bois de Réserve, séparé de la propriété lors de la succession de son père. Cet événement est même à l'origine d'une brouille familiale.

L'ordre Cistercien et la grange de Sévérac

L'ordre cistercien est une branche réformée de bénédictins dont l'origine remonte à la fondation de l'Abbaye de Cîteaux, en Bourgogne, en 1098. Il promeut ascétisme, rigueur liturgique et érige, dans une certaine mesure, le travail comme une valeur cardinale, ainsi que le prouve son patrimoine technique, artistique et architectural.

Dans le département de l'Aveyron, comme dans nombre de départements ou de pays, cet ordre a fondé plusieurs grandes abbayes (Bonneval, Bonnetcombe, Sylvanès, Loc Dieu, Nonenque) qui ont structuré la vie sociale et les pratiques agricoles et forestières modifiant profondément les paysages. La Grange de Sévérac a été cédée à l'Abbaye de Bonneval située dans le Nord Aveyron, par le Comte de Rodez en 1165. Les constructions principales datent du Moyen Âge ; les fortifications ont été réalisées après la guerre de Cent Ans. L'ensemble a été remanié au 19^{ème} siècle pour adapter les bâtiments aux pratiques agricoles.

Possession de l'abbaye de sa création à la Révolution, la grange était administrée par des moines et par des fermiers généraux. Elle servait à l'approvisionnement en vivres (céréales, viandes, légumes) et en matériaux (bois) pour l'abbaye mais aussi de point relais (payants !) dans la transhumance des grands troupeaux ovins qui montaient du Quercy pour rejoindre les pâturages de l'Aubrac.

À la Révolution, ce bien a été saisi et vendu en janvier 1792 aux enchères à Rodez. Deux lots ont été constitués, d'une part la propriété agricole et d'autre part la forêt. Les fermiers généraux de l'époque se sont portés acquéreurs de l'ensemble et l'ont conservé jusqu'en 1932, date à laquelle l'arrière grand-père du propriétaire a racheté le domaine. Il est depuis cinq générations dans la famille Rieucan. Le site est classé Monument historique depuis 2003.

« Réserve », le mot a été lancé sans que cela n'évoque quoi que ce soit au propriétaire. Il n'en est évidemment pas de même pour moi. Les mises en réserve des forêts royales et ecclésiastiques datent de la fameuse ordonnance de Colbert de 1669. Cette loi imposait la protection du quart des forêts pour préserver la production de bois d'œuvre (surtout de Marine à cette époque). Elle est fondatrice de la législation forestière et préfigure le code forestier.

Après quelques explications, le visage du propriétaire se fige et, dans un élan, il se lève et s'absente quelques instants. Le cadre sous verre avec lequel il revient va sceller l'avenir de la forêt de Séveyrac. Il tient dans ses mains le plus vieil écrit du site : le règlement d'exploitation (le Plan Simple de Gestion de l'époque !) établi par l'envoyé du roi en 1747. Ce document rédigé en vieux français d'une écriture fluide et harmonieuse est accompagné d'un plan à l'échelle adoptant des mesures en arpents, fixant la rotation des coupes et la mise en réserve.

Les archives départementales et l'Office National des Forêts possèdent en général de vieux documents d'aménagement pour les anciennes forêts royales devenues pour leur majorité forêts domaniales, mais il est extrêmement rare de retrouver ce genre d'écrits en forêt privée. Sur ce fait, le propriétaire repart chercher d'autres documents liés à la forêt, l'original de la vente aux enchères à la révolution de la forêt, l'acte de vente du domaine à son arrière-grand-père... Ces documents sont uniques et rares. Ils témoignent d'un passé forestier riche. Un point particulier retient mon attention, corroboré par les dires du propriétaire. Dans l'acte de vente à la famille Rieucan en juin 1932, il est stipulé qu'un chêne de la forêt ne doit jamais être coupé. Il me faut voir ce monument !

Le chêne de Séveyrac et le diagnostic de la propriété

Il est magnifique ! Placé dans la futaie Colbert de la forêt de Tronçais, il ne



Il est stipulé que ce chêne ne doit jamais être coupé

dépareillerait pas ; mais pour l'Aveyron, il est exceptionnel ! (voir encadré ci-dessous) S'ensuit une séance de gestes et de paroles du technicien que seuls les forestiers peuvent comprendre, aiguisant la sensibilité de Jean-Yves Rieucan. Un lien de confiance s'installe au fil de la discussion et Jean-Yves, qui a toujours su s'entourer de personnes passionnées pour entretenir et resta-

rer son patrimoine, vient de trouver la personne qu'il n'attendait plus pour la réhabilitation et la gestion de sa forêt. Le diagnostic de la forêt est plus décevant. Dans les deux parcelles forestières de la propriété, le Grand Bois (9,60 ha) et le Bouscaillou (2 ha), l'impression de Jean-Yves se confirme. Les parcelles ont bien été « pillées ». Sans souci de gestion, les plus beaux chênes ont été

Le Chêne de Séveyrac

C'est un chêne pédonculé aux dimensions impressionnantes. Agé probablement d'au moins 250 ans, il mesure 38 mètres de hauteur et 1,10 mètre de diamètre à 1,30 mètre. Sa bille de pied est exceptionnelle ; elle possède une longueur nette de branches de 11 mètres et une décroissance infime : une colonne ! Bien sûr, quelques branches sèches s'observent dans son houppier localement clair, mais la présence de gourmands indique que le colosse a encore des ressources.

prélevés et seuls les moins intéressants ont été maintenus, parfois de façon isolée. Leur grand âge associé à des coupes sévères les ont rendus déperissants pour la plupart avec une phase de sénescence largement entamée.

Sur ces stations marneuses du Causse Comtal, le chêne pédonculé a été favorisé par les moines, autant pour les glands (pour l'alimentation des cochons) que pour le bois. La forêt climacique à base de frêne commun, d'orme champêtre et localement de hêtre a, au fil du temps, été cultivée au seul profil du chêne. Aujourd'hui ces essences font un retour en force à la faveur des trouées créées par les exploitations sauvages. Seul l'orme, touché par la graphiose, n'arrive pas à atteindre des diamètres conséquents. Un recru feuillu important est également présent dans les trouées ou sous les chênes sénescents. Le noisetier est envahissant et ne laisse passer que rarement une tige de tilleul, d'érable ou de merisier.

Un rapide coup d'œil au reboisement réalisé suite à la coupe rase du Bois de Réserve du cousin n'est pas plus rassurant. L'échec est total. Très peu de plants sont encore présents, soumis à une concurrence importante d'un recru quasiment incontrôlable sur ces stations riches et difficiles.

Seul motif de satisfaction, la richesse écologique est importante. La présence de très gros bois offre de nombreux micro-habitats, le bois mort est abondant, la flore est riche et diversifiée. L'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)⁽¹⁾ tutoie des sommets ! Mais je suis très embarrassé... Quels conseils prodiguer dans une telle situation ? Jean-Yves ne fixe, quant à lui, que quelques conditions : préserver le bois, ne réaliser aucune coupe rase et si possible l'améliorer.

La réhabilitation et la gestion du bois

Rapidement, je propose d'adopter une gestion en futaie irrégulière des parcelles. Ce mode de gestion s'adapte bien aux objectifs du propriétaire (absence de coupes rases) mais il est

très difficile à mettre en place dans un peuplement à dominante Gros Bois et Très Gros Bois, qui plus est sénescents.

Les caractéristiques dendrométriques du Bois de Séveyrac

Densité : 100 à 150 tiges/ha
Hauteur dominante : 35 m
Hauteur moyenne : 30 m
Diamètre dominant : 65 cm
Diamètre moyen : 45 cm
Surface terrière : 11 à 17 m²/ha (hors petits diamètres)
Volume commercial : 170 m³/ha

Les relais de production manquent cruellement : absence de Petits Bois, Bois Moyens occupés par des essences secondaires souvent mal conformées, absence de régénération naturelle. Je propose donc les directives suivantes pour la première coupe :

- prélever 15 % maximum du volume,
- prélever prioritairement les arbres les plus déperissants qui restent utilisables en bois d'œuvre,
- sélectionner et dépresser dans les trouées les baliveaux qui présentent un avenir,
- maintenir les bois sénescents ou morts qui ne peuvent être commercialisés.

Par ailleurs, je propose à Jean-Yves de pallier le déficit de régénération naturelle du chêne pédonculé par l'introduction de points d'appui dans les trouées existantes dégagées de leur recru feuillu sans avenir, par plantation de chêne sessile, plus adapté aux

périodes sèches. Je suggère également d'instituer, sur 1,20 ha environ, un îlot de sénescence où toute intervention sera proscrite, pour constituer une réserve de biodiversité et préserver la richesse de celle existante.

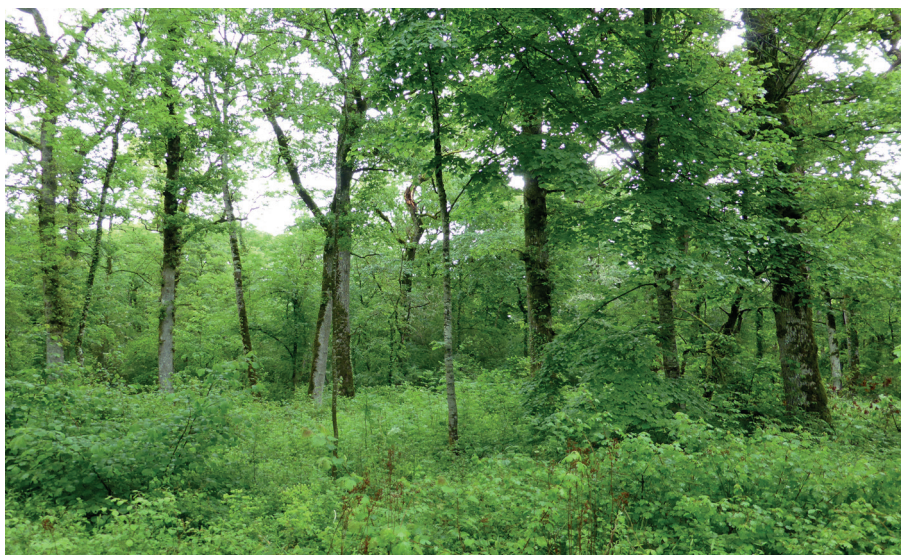
La difficulté reste que tous ces objectifs sont difficilement réalisables économiquement. En effet, les produits de la coupe ne peuvent couvrir les frais d'exploitation en raison du faible volume extrait et surtout de la qualité des produits, bois de chauffage en majorité, faiblement rémunérateur. La belle sylviculture se heurte donc à la réalité économique.

Jean-Yves est prêt à financer une partie du déficit engendré en plus du financement des travaux de plantation, mais l'opération s'apparentant vraiment à du jardinage, le déficit prévisionnel est trop important. A ce constat, s'en ajoute un second : la difficulté de trouver un ou des opérateurs capables de réaliser ce type de coupes et travaux, finement et en autonomie. En effet, les coupes d'irrégularisation et les travaux jardinatoires nécessitent du personnel formé et averti.

STÉPHANE SERIEYE

"Ces difficultés seront-elles surmontées ? La forêt de Séveyrac sera-t-elle finalement gérée ? Vous le saurez en lisant la deuxième partie de cet article dans le N°13 de Forêts d'Occitanie".

(1) Pour en savoir plus sur l'IBP : <https://www.foretpriveefrancaise.com/n/ibp-indice-de-biodiversite-potentielle/n:782>



Les plus beaux chênes ont été prélevés

En bref

Le syndicat « Forêt Pyrénées Garonne Quercy (FoPyGaQ) » est né

À la fin de l'année 2018, le syndicat du Tarn-et-Garonne et Fopyga (syndicat regroupant les départements de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées) ont décidé de fusionner. Malgré des peuplements et des problématiques sylvicoles variés, il a été convenu de ne pas s'arrêter à ces différences mais au contraire de regrouper les efforts de tous les participants au syndicalisme forestier afin d'avoir une représentation élargie et une meilleure efficacité.

Dans ce but, une fusion des deux syndicats permet de regrouper :

- les moyens humains : assumer la vie d'un syndicat est prenant : l'organisation des assemblées générales, les collectes de cotisations, les relations avec Fransylva, l'Union régionale, le CRPF mais aussi la représentation de la propriété forestière auprès de différentes instances (chambre d'agriculture, SAFER, etc.) ou au sein d'autres organismes assistant les propriétaires forestiers (CETEF). Pour assurer ces fonctions gourmandes en temps, les représentants de la propriété forestière sont trop peu nombreux. En regroupant leurs efforts, ils pourront ainsi mieux représenter leurs adhérents,
- les moyens financiers et matériels : la gestion d'un syndicat représente des coûts de gestion (frais postaux, papeterie, etc.) mais aussi

des investissements. Les deux syndicats ont aussi investi dans l'achat de matériel (séateurs électriques) destiné à être mis à la disposition des adhérents afin de faciliter leur travail.

Le but de cette fusion est de mutualiser les frais pour réduire leur impact mais aussi les moyens en vue d'une meilleure efficacité. Une représentation départementale a été conservée pour traiter au plus près les problèmes locaux. Un Président délégué a été désigné pour chacun des trois départements : Yannick Bournaud dans le Tarn-et-Garonne, Gilbert Verdier dans les Hautes-Pyrénées et Olivier Brusq pour la Haute-Garonne.

Grâce au regroupement des effectifs et des moyens, FoPyGaQ doit donc assurer une meilleure efficacité au service de ses adhérents. Cette démarche semble d'ailleurs intéresser d'autres syndicats de la région.

Contacts :

Yannick Bournaud : 06 87 19 13 81 ; Gilbert Verdier : 05 62 98 88 49 ; Olivier Brusq : 06 15 22 92 09.

Propriétaires forestiers, inscrivez-vous au répertoire des entreprises

Les propriétaires forestiers ont grand intérêt à s'inscrire au répertoire des entreprises pour obtenir un numéro SIREN qui les identifie et un certificat d'inscription au répertoire SIRENE mentionnant leur activité : « sylviculture et autres activités forestières ». Lors du confinement, ce certificat SIRENE a permis aux sylviculteurs de justifier la nécessité de se déplacer en forêts pour l'entretien des bois. Plusieurs préfets ont explicitement rappelé aux forces de l'ordre que les activités forestières pouvaient, dans ce contexte, se poursuivre. En outre, le numéro SIRET est nécessaire pour toute demande de remboursement de TVA (assujettissement), pour bénéficier d'un remboursement forfaitaire consécutif à des ventes de bois, pour bénéficier d'un taux de TVA réduit sur les travaux forestiers, et pour certains achats et prestations. Ce numéro est également réclamé pour des attributions d'aides financières. La demande d'immatriculation s'effectue en adressant un formulaire « PO agricole CERFA 11922*08 » au Centre de Formalités des Entreprises de la chambre d'agriculture du département de votre forêt. Le coût varie selon les départements.

A lire

A la rencontre des forêts méditerranéennes Quarante années de témoignage

Les forêts méditerranéennes sont particulières, déterminées par un climat totalement original dans le monde, avec une saison chaude et sèche en été, et une saison froide et plus ou moins humide en hiver. Parfois, elles sont constituées des seuls arbustes de la garrigue ou du maquis mais ce sont pourtant elles qui nous procurent notre voisinage naturel quotidien et tant d'agréments que l'on appelle maintenant services systémiques.

Comme les autres forêts du pourtour méditerranéen, elles appartiennent ainsi à l'un des hauts lieux mondiaux de la diversité biologique. Avec elles, elles forment un ensemble unique grâce à leurs caractéristiques communes : leur connaissance, leur développement, leur gestion, leur culture, leur défense contre les incendies et leur destruction par l'homme. Elles structurent les territoires au sein desquels se joue et se développe la vie de nos contemporains, sans qu'ils se rendent toujours compte de leur importance, de leurs multiples valeurs et de leur complexité, de leur dynamique, des services qu'elles rendent et des nécessités de leur gestion. Et il y a tant à voir et à apprendre entre Agadir et Amman, entre Salonique et Biskra !

C'est ce que propose le témoignage de Jean Bonnier sur les forêts méditerranéennes.

Un livre pour comprendre ce patrimoine végétal extraordinaire des rives de la Méditerranée.

A LA RENCONTRE DES FORETS MEDITERRANEENNES. QUARANTE ANNEES DE TMOIGNAGE ; Jean Bonnier ; Ed. Les impliqués ; janvier 2020 ; 310 pages illustrées de nombreux tableaux, cartes, graphiques et photos ; format 15,5 x 24 cm ; 34 euros

A COMMANDER A : Harmattan Edition - Diffusion ; 5-7 rue de l'École Polytechnique ; 75005 PARIS ; Tél : 01 40 46 79 20 ; Fax : 01 43 25 82 03 ; Site internet : www.editions-harmattan.fr

